

Communication à caractère promotionnel  
à destination des clients professionnels et des clients non-professionnels

# BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025



**Période de commercialisation :**  
du 07 janvier (inclus) au 28 avril  
2025 (inclus) au plus tard



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change

## RAISONS D'INVESTIR DANS BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025

Dans un contexte d'incertitude à court terme, les investisseurs cherchent des solutions d'investissement qui concilient potentiel de gain et sécurité.

BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025 garantit que votre capital investi est protégé à 100 % à l'échéance de 7 ans et offre un potentiel de rendement non plafonné sur une sélection d'actions mondiales dont l'activité est liée à la thématique de l'eau.

Avec un remboursement potentiel par anticipation non plafonné, dès le 2<sup>e</sup> anniversaire, si votre capital investi a progressé de 10 % ou plus de la VLR depuis le départ<sup>1</sup>.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Augmenter la valeur des actifs du fonds jusqu'à sa Date d'Echéance avec une exposition à une sélection d'actions mondiales dont l'activité est liée à la thématique de l'eau. Cette sélection est conseillée par l'équipe de gestion du compartiment BNP Paribas Funds Aqua de la SICAV BNP Paribas Funds (Code ISIN de la part « Classic » C : LU1165135440)<sup>3</sup>.
- Limiter le risque de baisse du fonds avec une garantie de capital de BNP Paribas S.A. à l'échéance de 7 ans.

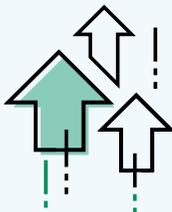
## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

**Eligible à l'assurance vie et au PEA**



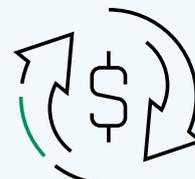
### Performance non plafonnée

Capital investi et potentiel de gain à l'échéance



### 100 % du capital investi garanti<sup>2</sup>

par BNP Paribas S.A. à l'échéance de 7 ans



### Participation dynamique au sous-jacent actions

Réévaluation quotidienne de l'exposition<sup>3</sup>



### Liquidité quotidienne à la Valeur Liquidative en cours

Zéro frais de sortie<sup>4</sup>



### Remboursement potentiel par anticipation

dès le 2<sup>e</sup> anniversaire, si votre capital investi a progressé de 10 % ou plus de la VLR depuis le départ en cas de marché favorable<sup>5</sup>



### Niveau de risque

SRI : 2/7<sup>13</sup>

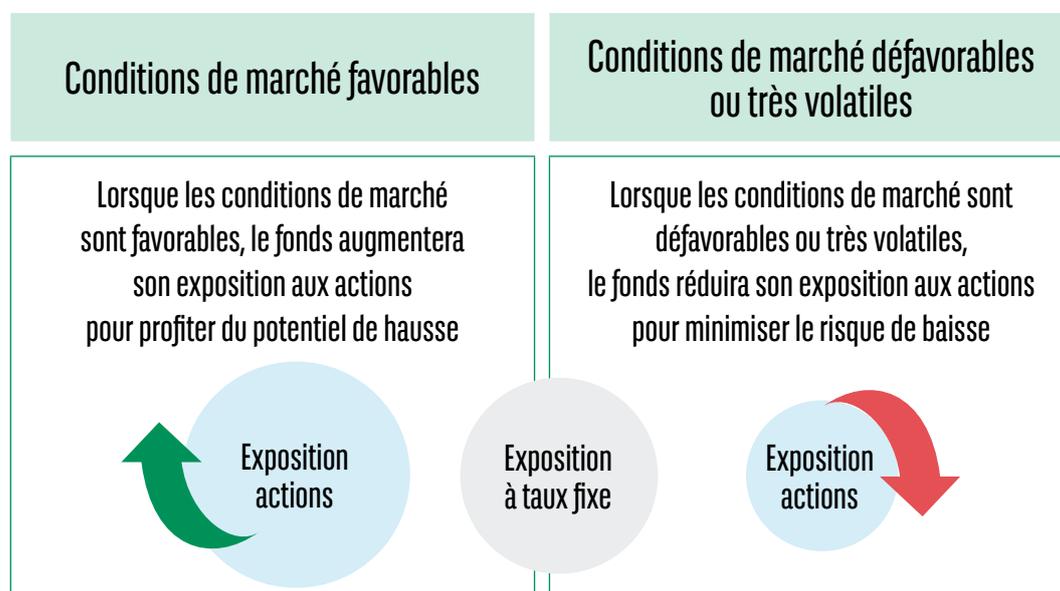
## LA STRUCTURATION DU FONDS POUR LA PROTECTION DU CAPITAL INVESTI

Exposition du fonds :

Une exposition à taux fixe	Une exposition actions
Avec une valeur qui converge vers la VLR à échéance pour protéger le capital investi	Avec une exposition dynamique ajustée chaque jour

## UN CADRE ROBUSTE DE GESTION DU RISQUE

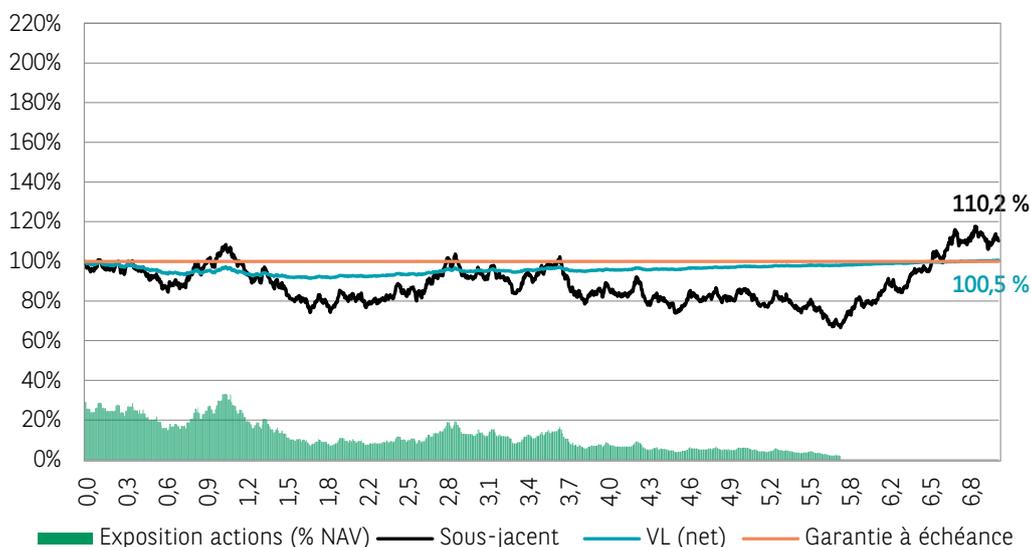
L'exposition du fonds aux actions est dynamique et ajustée quotidiennement en fonction de la performance actions cumulée depuis le lancement<sup>6</sup>.



Source : BNP Paribas Asset Management, septembre 2024. [1] Sinon, par la suite vous bénéficiez d'un remboursement potentiel par anticipation non plafonné, à chaque anniversaire, si votre capital investi a progressé de 15 % ou plus de la VLR depuis le départ au 3ème anniversaire, ou sinon de 20 % ou plus de la VLR depuis le départ au 4ème anniversaire ou sinon de 25 % ou plus de la VLR depuis le départ au 5ème anniversaire, ou sinon de 30 % ou plus de la VLR depuis le départ au 6ème anniversaire. La liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivant la date anniversaire concernée doit permettre d'obtenir le seuil de progression correspondant. Pour plus de détails, merci de vous référer au prospectus du fonds. La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP constatée pour les souscriptions centralisées à compter du lendemain ouvré de la création du FCP et jusqu'au dernier jour de la Période de Commercialisation inclus. [2] : Si la valeur liquidative de référence est de 100 EUR. BNP Paribas S.A. garantit que la valeur liquidative finale du fonds à la Date d'Échéance sera d'au moins 100 EUR. Le capital désigne l'investissement initial net des frais d'entrée. Une garantie est accordée au fonds par BNP Paribas agissant en tant que garant, en vertu de laquelle ce garant s'engage à la Date d'Échéance du compartiment à ce que la valeur liquidative (VL) soit au moins égale à 100 % de la VL de Référence. La garantie exclut les frais de souscription. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au prospectus. [3] L'exposition actions du Fonds Aqua Capital Garanti 2025 est constituée d'une exposition dynamique et partielle aux actions composant la stratégie du fonds sous-jacent BNP Paribas Funds Aqua. Cependant, les pondérations peuvent s'écarter sensiblement de la stratégie de BNP Paribas Funds Aqua, de sorte que BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025 peut ne pas être exposé à certaines des composantes du Fonds BNP Paribas Funds Aqua. Le processus de gestion des risques décrit ci-dessus présente un contrôle du risque mais ne doit pas être confondu avec un risque faible ou nul. À titre indicatif uniquement, pour décrire le processus d'investissement, qui peut être sujet à changement à la discrétion de BNP Paribas Asset Management. Les illustrations sont présentées à titre indicatif uniquement. [4] : L'horizon de placement recommandé est 7 ans, correspondant à la Date d'Échéance. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Échéance. Si vous revendez vos parts avant la Date d'Échéance, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché applicables à la date de l'opération. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du niveau de prix garanti à la Date d'Échéance. [5] : se référer à la note de bas de page [1]. [6] se référer à la note de bas de page [3] Le processus de gestion des risques décrit ci-dessus présente un contrôle du risque mais ne doit pas être confondu avec un risque faible ou nul. À titre indicatif uniquement, pour décrire le processus d'investissement, qui peut être sujet à changement à la discrétion de BNP Paribas Asset Management.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE DE BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025

### Scénario défavorable : Protection du capital investi



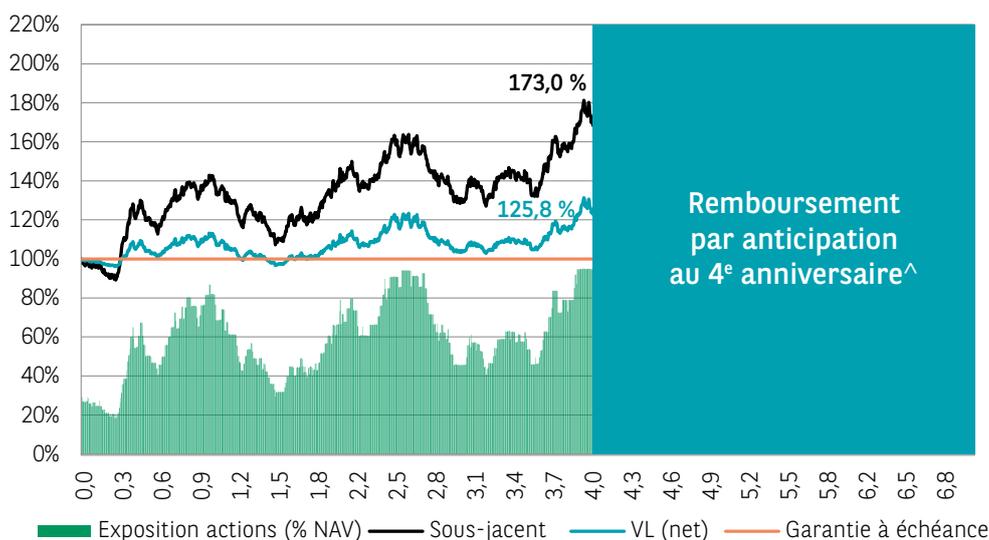
#### Le fonds arrive à échéance avec une VL de 100,5 %

Le sous-jacent actions a subi une baisse très forte au cours de la 6<sup>e</sup> année après avoir oscillé à la baisse les années précédentes.

L'exposition aux actions a été réduite de manière dynamique afin de minimiser l'impact négatif de la baisse du marché des actions, jusqu'à une monétarisation\*\* en fin de la 6<sup>e</sup> année.

Le fonds n'a donc pas participé au rebond très fort des actions la dernière année et sa VL a terminé à 100,5 €\*.

### Scénario modéré : Remboursement par anticipation et performance modérée



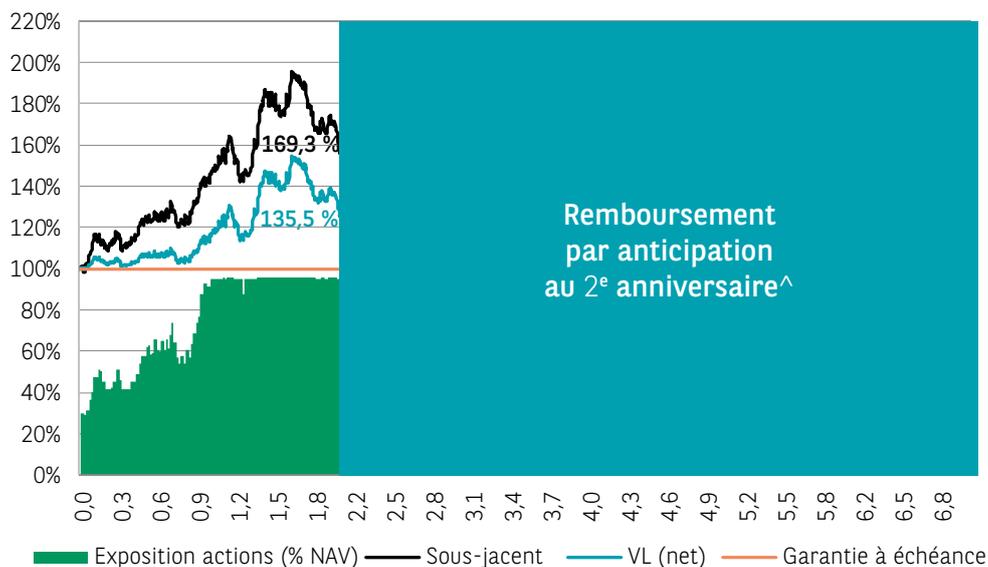
#### Remboursement par anticipation au 4<sup>e</sup> anniversaire à 125,8 %

Le sous-jacent actions a eu une succession de fortes hausses suivies de fortes corrections les trois premières années, puis le fonds a bénéficié d'une forte hausse des actions et sa VL a dépassé le seuil de 120 €\* au 4<sup>e</sup> anniversaire, permettant un remboursement par anticipation à 125,8 €\* (rendement annuel de 5,90 %).

L'exposition aux actions a été contrôlée de manière dynamique et a monté durant les hausses et baissé durant les baisses sur un intervalle allant de 20% à 100%.

La VL du fonds n'a pas dépassé les seuils de 110 €\* et de 115 €\* au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> anniversaire.

## Scénario favorable : Remboursement par anticipation et performance élevée



### Remboursement par anticipation au 2<sup>e</sup> anniversaire à 135,5 %

Tout au long de la deuxième année, le sous-jacent actions a monté très fortement.

L'exposition aux actions du fonds a atteint son maximum de 100 % de la valeur liquidative.

Au deuxième anniversaire, la VL du fonds dépasse largement le seuil de 110 €\* et le fonds est remboursé par anticipation à 135,5 €\* (rendement annuel de 16,4 %).

Source : BNP Paribas Asset Management, décembre 2024. \*Pour le cas d'une VLR de 100 € correspondant à 100 € de capital investi ; Modèle de gestion en assurance de portefeuille à multiplicateur dynamique. \*\*Risque que l'exposition actions devienne nulle jusqu'à l'échéance et ne permette pas de bénéficier d'un rebond potentiel des actions. Il s'agit d'une image pour montrer différents scénarios et non pour indiquer la performance réelle du fonds. ^ Sous réserve de la réalisation de la Condition d'Échéance Anticipée indiquée dans le prospectus. La liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivant la date anniversaire concernée doit permettre d'obtenir le seuil de progression correspondant. Le niveau de la valeur liquidative n'est pas garanti. Si la Condition d'Échéance Anticipée est remplie, les investisseurs bénéficieront à la Date d'Échéance anticipée correspondante d'une valeur liquidative au moins égale au niveau de valeur liquidative correspondant indiqué dans le prospectus, sous réserve des conditions de taux du marché monétaire en vigueur, ce qui pourrait entraîner une valeur liquidative par action inférieure au niveau de valeur liquidative correspondant à la Date d'Échéance anticipée, si les taux monétaires sont négatifs le temps de la liquidation du fonds. À titre indicatif uniquement, il ne s'agit pas d'une sollicitation d'achat du fonds et ne constitue pas un conseil ou une recommandation d'investissement.

## LE FONDS SOUS-JACENT : BNP PARIBAS FUNDS AQUA

### Performance robuste

- Performance annualisée depuis le lancement de +8,99 %<sup>7</sup>

### Historique de la stratégie sous-jacente

- La stratégie Aqua a été lancée en 2008 et compte aujourd'hui plus de 7 milliards d'euro d'encours
- L'objectif est d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés internationales qui sont actives dans le secteur de l'eau et/ou des secteurs associés. Ces secteurs comprennent, sans s'y limiter : les infrastructures hydrauliques (réseau, bâtiments et équipement industriel, services d'infrastructure et irrigation), le traitement des eaux (filtration, traitement traditionnel, efficacité, tests et surveillance) et les services publics. Indice de référence : MSCI World (EUR) NR

## PERFORMANCE DU FONDS SOUS-JACENT À FIN OCTOBRE 2024<sup>8</sup>

	YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Fonds	5,34	16,58	-18,11	36,99	7,72	35,18	-9,30	11,40	11,80
Indice de référence	18,54	19,60	-12,78	31,07	6,33	30,02	-4,10	7,50	10,70

## PERFORMANCE DU FONDS SOUS-JACENT DEPUIS LE LANCEMENT<sup>8</sup>

Période : 16/07/2015 – 31/10/2024 | Devise : EUR



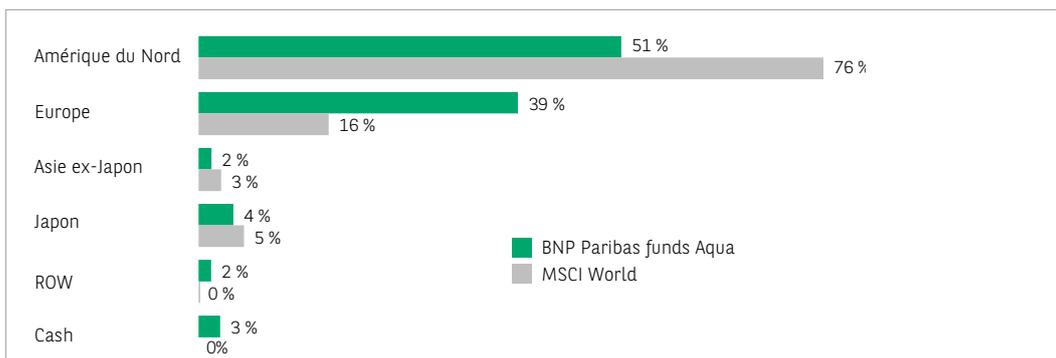
[7] Performance annualisée 365 jours depuis le lancement du fonds BNP Paribas Funds Aqua (Classic, C). Les performances passées ne préjugent en rien les performances futures. Prospectus et DIC prévalent. La devise est EUR. Source BNPP AM, le 31/10/2024. [8] Source BNPP AM, le 31/10/2024. Les performances passées ne préjugent en rien les performances futures. Prospectus et DIC prévalent. La devise est EUR. Date de première performance : 16/07/2015

L'exposition actions du Fonds Aqua Capital Garanti 2025 est constituée d'une exposition dynamique et partielle aux actions composant la stratégie du fonds sous-jacent BNP Paribas Funds Aqua. Cependant, les pondérations peuvent s'écarter sensiblement de la stratégie BNP Paribas Funds Aqua, de sorte que BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025 peut ne pas être exposé à certaines des composantes du Fonds BNP Paribas Funds Aqua. Le processus de gestion des risques décrit ci-dessus présente un contrôle du risque mais ne doit pas être confondu avec un risque faible ou nul. À titre indicatif uniquement, pour décrire le processus d'investissement, qui peut être sujet à changement à la discrétion de BNP Paribas Asset Management. Les illustrations sont présentées à titre indicatif uniquement. Les performances sont en pourcentage et nettes de frais. La performance passée ne préjuge en rien la performance future. Prospectus et DIC prévalent. La stratégie du fonds sous-jacent, utilisée par BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025, ne subira pas les frais de la part C du fonds BNP Paribas Funds Aqua, qui sont de l'ordre de 2 % par an, mais uniquement des frais de conseil de 0,25 % par an, calculés sur la base de l'exposition à l'actif risqué, tel que défini dans le prospectus.

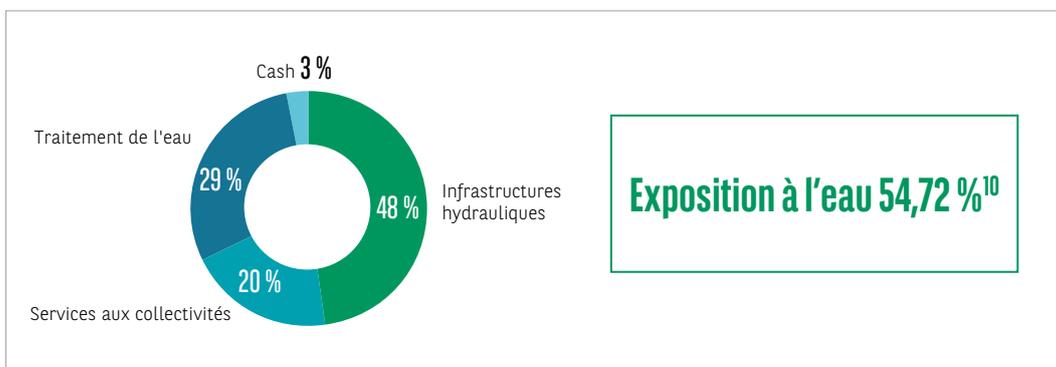
## CARACTÉRISTIQUES DE LA STRATÉGIE DU FONDS SOUS-JACENT

La stratégie du fonds sous-jacent investit principalement dans des actions d'entreprises mondiales liées au thème de l'eau, en cherchant à bénéficier d'une croissance future attendue autour de trois grands thèmes : les infrastructures hydrauliques, le traitement de l'eau et les services aux collectivités<sup>9</sup>.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR PAYS DE COTATION DE LA STRATÉGIE DU FONDS SOUS-JACENT<sup>10</sup>

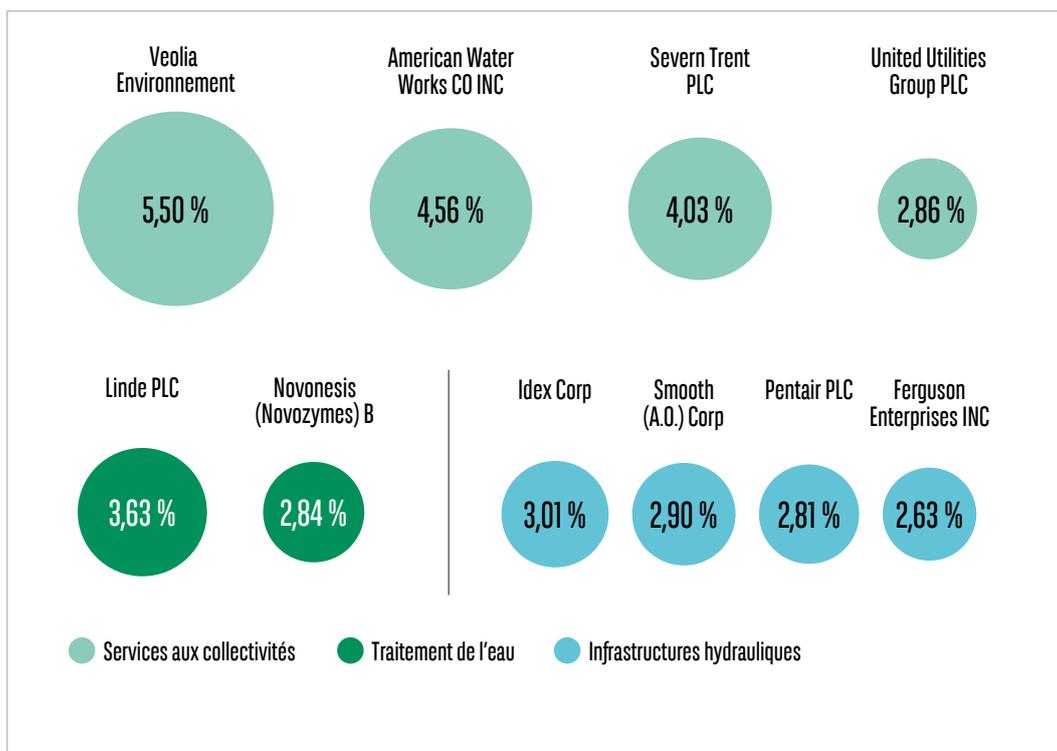


## CHAÎNE DE VALEUR D'EAU DE LA STRATÉGIE DU FONDS SOUS-JACENT<sup>10</sup>



[9] Source : BNP Paribas Asset Management, Bloomberg. Les titres mentionnés ci-dessous sont à titre d'illustration uniquement et ne sont pas une recommandation d'investissement. L'exposition actions du Fonds Aqua Capital Garanti 2025 est constituée d'une exposition dynamique et partielle aux actions composant la stratégie du fonds sous-jacent BNP Paribas Funds Aqua. Cependant, les pondérations peuvent s'écarter sensiblement de la stratégie BNP Paribas Funds Aqua, de sorte que BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025 peut ne pas être exposé à certaines des composantes du Fonds BNP Paribas Funds Aqua. Le processus de gestion des risques décrit ci-dessus présente un contrôle du risque mais ne doit pas être confondu avec un risque faible ou nul. À titre indicatif uniquement, pour décrire le processus d'investissement, qui peut être sujet à changement à la discrétion de BNP Paribas Asset Management.

## PRINCIPALES POSITIONS DE LA STRATÉGIE DU FONDS SOUS-JACENT<sup>10</sup>



## EQUIPE DE GESTION DU FONDS BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025<sup>11</sup>



**JOSSEFIN LECUYER**

Responsable de l'équipe de structuration en charge du design de la stratégie d'investissement du fonds et de la structuration sur le marché primaire. Il possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des produits structurés.



**BENOIT PICARD**

Responsable des gestions protégées. Il possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs.



**IGNACIO GARCIA  
LLACER BORT**

Responsable de l'équipe de gestion des fonds protégés. Il possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs.

[10] Source BNPP AM, octobre 2024. Les illustrations sont présentées à titre indicatif uniquement. Prospectus et DIC prévalent. Les titres mentionnés ci-dessous sont à titre d'illustration uniquement et ne sont pas une recommandation d'investissement. [11] Source BNPP AM, septembre 2024.

## DÉTAILS DU FONDS BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025<sup>12</sup>

Devise	EUR
Période de commercialisation	du 07 janvier (inclus) au 28 avril 2025 (inclus) au plus tard
Date de création	7 janvier 2025
Date d'Échéance	7 ans après la fin de commercialisation
SRI <sup>13</sup>	2 sur 7
SFDR <sup>14</sup>	Article 8
Code ISIN	FR001400TGZ3
Société de gestion; Type	BNP Paribas Asset Management Europe ; FCP de droit Français ; Fonds d'Investissement à Vocation Générale, éligible au PEA et aux contrats d'assurance vie en France
Conseiller sur le sous-jacent action	IMPAX Asset Management Ireland Limited
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du fonds est d'une part d'augmenter la valeur de ses actifs jusqu'à sa Date d'Échéance grâce à une exposition aux actions de sociétés mondiales liées au thème de l'eau et d'autre part, de minimiser le risque d'une baisse de la valeur liquidative du fonds.
Protection	100 % du capital investi est garanti* à l'échéance de la septième année avec garantie formelle de BNP Paribas S.A.
VL	Possibilité de rachat quotidien sans frais de sortie. Fermé à la souscription après la Période de commercialisation. L'horizon de placement recommandé est 7 ans. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce FCP que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Échéance.
Dates de remboursement par anticipation <sup>15</sup>	<b>2<sup>e</sup> anniversaire</b> : 14 jours de valorisation après la Date d'Observation Annuelle du 2 <sup>e</sup> anniversaire, si la VL est supérieure ou égale à 110% de la VLR, le fonds est remboursé par échéance anticipée et les bénéfices non plafonnés sont réalisés. <sup>15</sup> <b>Sinon, 3<sup>e</sup> ou, sinon, 4<sup>e</sup> ou, sinon, 5<sup>e</sup> anniversaire ou, sinon 6<sup>e</sup> anniversaire</b> : 14 jours de valorisation après la Date d'Observation Annuelle du 3 <sup>e</sup> anniversaire [4 <sup>e</sup> anniversaire] [5 <sup>e</sup> anniversaire] [6 <sup>e</sup> anniversaire], si la VL est supérieure ou égale à 115% [120%] [125%] [130%] de la VL de Référence, correspondant à la plus haute VL durant la période de commercialisation, le fonds est remboursé par échéance anticipée et les bénéfices non plafonnés sont réalisés. <sup>15</sup>
Frais de gestion financière maximum et réel estimé (TTC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 07 janvier 2025 (inclus) au 28 avril 2025 (inclus) : 0,05 % TTC maximum et réel estimé</li> <li>• Du 28 avril 2025 (exclu) au 28 avril 2026 (inclus) : 6,00 % TTC maximum et réel estimé</li> <li>• Du 28 avril 2026 (exclu) au 25 avril 2032 (inclus) : Néant</li> </ul>
Commission de souscription maximum	1 %
Frais de conseil	Réel estimé : 0,12 % p.a. Max : 0, 18 % p.a.
Frais de sortie	Néant
Autres frais	Réel estimé : 0,29 % p.a. Max : 0,36 % p.a.

[12] Source : BNP Paribas Asset Management, décembre 2024. La société de gestion a le droit de modifier les frais réels conformément au prospectus et à la réglementation applicable. Le fonds pourra être liquidé durant la période de commercialisation si le taux de swap 7 ans contre Euribor 3 mois (consultable sur la page Bloomberg « EUSW7V3 Curncy ») devenait inférieur à 1,5 % durant la période de commercialisation et, dans ce cas, les porteurs seront remboursés des éventuels frais d'entrée qu'ils auraient versés. Le Fonds peut être assujéti à d'autres frais applicables. Veuillez consulter le prospectus pour connaître tous les frais exigibles. Les directives relatives aux prospectus, aux DIC et aux mémorandums d'information sont appliquées. Le calendrier peut être sujet à changement, notamment à un raccourcissement de la période de commercialisation, afin d'éviter le risque de baisse des taux avant le 28 avril 2025. \*Le capital désigne l'investissement initial net des frais d'entrée. Une garantie est accordée au fonds par BNP Paribas agissant en tant que garant, en vertu de laquelle ce garant s'engage à la Date d'Échéance du compartiment à ce que la valeur liquidative (VL) soit au moins égale à 100 % de la VLR. La garantie exclut les frais de souscription. La garantie peut être affectée sous certaines conditions. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au prospectus. [13] SRI : Indicateur de risque : échelle de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). [14] Sustainable Finance Disclosure Regulation. L'article 8 du règlement sur la publication d'informations financières (SFDR) les fonds promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques. [15] À la date anniversaire, la Condition doit être remplie pendant trois jours ouvrables consécutifs. Sous réserve de la réalisation de la Condition d'Échéance Anticipée indiquée dans le prospectus, et le niveau de la VL n'est pas garanti. Si la Condition d'Échéance Anticipée est remplie, les investisseurs bénéficieront à la Date d'Échéance anticipée correspondante d'une VL au moins égale au niveau de VL correspondant indiqué dans le prospectus, sous réserve des conditions de taux du marché monétaire en vigueur, ce qui pourrait entraîner une VL inférieure au niveau de VL correspondant à la Date d'Échéance anticipée en cas de taux monétaires négatifs. La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative du FCP constatée pour les souscriptions centralisées à compter du lendemain ouvré de la création du FCP et jusqu'au dernier jour de la Période de Commercialisation inclus.

## DÉTAILS DU FONDS SOUS-JACENT BNP PARIBAS FUNDS AQUA<sup>16</sup>

Gestionnaire de fonds	Justin Winter, Harry Boyle
Code ISIN	Classic cap (EUR) : LU1165135440
Société de gestion	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
Gestionnaire délégué	Impax Asset Management Ltd
Forme juridique	Compartiment de la SICAV BNP PARIBAS FUNDS UCITS V de droit luxembourgeois
Indice de référence	MSCI World EUR (NR)
Date de lancement	03/07/2015
Devise	EUR
Fréquence de la valeur liquidative	Quotidienne
Frais de gestion (max)	Classic : 1,75 % <sup>17</sup>
Frais de rachat	Aucun
Frais de souscription max	3 % <sup>17</sup>
Charges courantes réelles (au 31/12/2023)	Classic : 2,23 % (le 31/12/2023) <sup>17</sup>
SRI <sup>13</sup>	4
SFDR <sup>18</sup> / AMF	Article 9 / Catégorie 1 <sup>19</sup>

[16] Source : BNPP AM, novembre 2024. [17] La stratégie du fonds sous-jacent, utilisée par BNP Paribas Aqua Capital Garanti 2025, ne subira pas les frais de la part C du fonds BNP Paribas Funds Aqua, qui sont de l'ordre de 2 % par an, mais uniquement des frais de conseil de 0,25 % par an, calculés sur la base de l'exposition à l'actif risqué, tel que défini dans le prospectus. [18] L'article 9 décrit un produit ayant un objectif d'investissement durable. [19] Ce produit intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03.



## QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AUX FONDS BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025 ET BNP PARIBAS FUNDS AQUA ?

Sauf mention contraire, la source est BNP Paribas Asset Management. Il est recommandé de lire attentivement le paragraphe « Profil de risque » du prospectus. Prospectus et DIC prévalent. Les principaux risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital : le capital investi est garanti à la Date d'Échéance<sup>20</sup>**

Le FCP est construit dans la perspective d'un objectif de remboursement :

- à la Date d'Échéance Anticipée si la Condition d'Échéance Anticipée est remplie à une Date de Constatation Annuelle, ou
- à la Date d'Échéance si la Condition d'Échéance Anticipée n'est remplie à aucune des Dates de Constatation Annuelles.

Avant la Date d'Échéance, la valeur liquidative du FCP est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Une sortie du FCP à une autre date que celle de la Date d'Échéance ou la Date d'Échéance Anticipée, si la Condition d'Échéance Anticipée est remplie à une Date de Constatation Annuelle, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché applicables à la date de l'opération selon les modalités de souscriptions/rachats. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable à priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la Date d'Échéance ou de la Date d'Échéance Anticipée, si la Condition d'Échéance Anticipée est remplie à une Date de Constatation Annuelle, selon les cas.

- **Risque d'érosion monétaire** : la garantie d'obtenir, à la Date d'Échéance, une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence, ne prend pas en compte l'évolution de l'inflation à la Date d'Échéance. Le porteur s'expose au travers du FCP à un risque d'érosion monétaire.
- **Risque lié aux marchés de taux d'intérêt** : avant la Date d'Échéance, une hausse des taux d'intérêt pourrait provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP, indépendamment de l'évolution de la valeur de l'« actif actions ».
- **Risque de monétarisation** : si la performance de l'actif dit « risqué » diminue, le FCP pourra n'être investi qu'en actifs dits « à faible risque » lui permettant de délivrer, à la Date d'Échéance, la Valeur Liquidative de Référence ; il existe un risque de « monétarisation » du FCP qui empêcherait alors le FCP de bénéficier d'un rebond éventuel des marchés avant la Date d'Échéance, quand bien même ceux-ci progresseraient très fortement<sup>21</sup>.
- **Risques liés aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties** : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- **Risque marchés actions** : une évolution à la baisse de ces marchés peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.
- **Risque de crédit** : le FCP pourra présenter un risque de crédit lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi, ce qui à son tour peut provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie** : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de change à hauteur de 5% maximum de l'actif net** : il est lié à la variation des devises des instruments financiers utilisés, côtés dans d'autres devises que celle de référence du FCP, qui pourrait avoir un impact baissier sur la valeur liquidative. La couverture du change ne pouvant être parfaite, un risque résiduel peut apparaître.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site [bnpparibas-am.com](http://bnpparibas-am.com)

[20]Le capital investi correspond à l'investissement initial du porteur pour toute souscription centralisée à compter du lendemain de la date de création (inclus) et jusqu'au dernier jour de la Période de Commercialisation à 13 heures, heure de Paris, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le FCP. [21] Risque que l'exposition actions devienne nulle jusqu'à l'échéance et ne permette pas de bénéficier d'un rebond potentiel des actions.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/un-resume-des-droits-des-investisseurs-en-francais](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/un-resume-des-droits-des-investisseurs-en-francais). BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

# VIEWPOINT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change**